

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Direction de l'aménagement
3211/pb

Genève, le 20 mai 1976

Note à : Monsieur René MORET, secrétaire général,
Mairie de Thônex.

CVS3988 Concerne : Chemin des Herbolandes

Suite à notre entretien téléphonique, et après enquête, je ne puis que confirmer l'exactitude du plan de numérotation du chemin, tel qu'il a été adressé à votre mairie et à tous les organes intéressés, en annexe à l'arrêté du 15 janvier 1975 (voir photocopie annexée).

En effet le no 2 est réservé à l'immeuble d'angle, comme nous le faisons toujours, car il est possible qu'une entrée soit ouverte un jour sur ce chemin (division / changement dans la nature ou la destination des locaux etc.).

Enfin, le contrôle de l'habitant me confirme que la parcelle Girod a bien été recensée sous le no 12 et que le futur locataire en a été averti (10 décembre 1975 et 26 mars 1976).

Nous ignorons comment M. Girod a pu croire qu'il recevrait le no 10, car il ne nous a jamais consulté auparavant.

Avec mes regrets et meilleures salutations.

J. LUISIER

Annexe : ment.